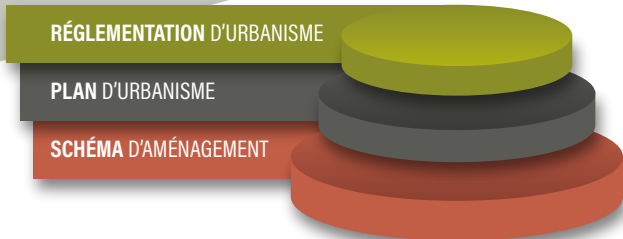


Valoriser le patrimoine naturel et culturel



En décembre 2012, le conseil municipal a adopté la Politique du patrimoine. Cette politique, issue de la politique culturelle a été élaborée par la Ville en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) en considérant les avis exprimés par les citoyens et les organismes lors de consultations publiques. La Politique du patrimoine constitue un cadre d'intervention visant les multiples facettes du patrimoine gatinois, dont le patrimoine bâti, archéologique, paysager et naturel.

Sur le plan du patrimoine naturel, la Ville a adopté des mesures réglementaires visant à assurer la conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels et des boisés. Par l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en 2015, la Ville a agi de manière proactive en créant un réseau vert dont l'objectif est de préserver la connectivité des milieux naturels. Ce réseau comprend des corridors verts et deux écoterritoires (la forêt Boucher et le parc du Lac-Beauchamp) qui s'ajoutent aux grands territoires naturels ayant un statut de conservation, tel que le parc de la Gatineau.

Sur le plan du patrimoine culturel, le patrimoine bâti regroupe les constructions, anciennes et modernes, se démarquant par leur architecture ou la représentativité de leur époque. Il réfère aux ensembles historiques et à la typologie des bâtiments, à leur relation entre eux, à leur disposition, leur densité, leur gabarit et leur style architectural.

Le territoire gatinois compte neuf sites patrimoniaux cités au niveau municipal, ainsi que 62 immeubles hors site cités. De plus, le territoire compte, au niveau fédéral, un lieu historique national du Canada, 14 édifices reconnus et deux édifices classés. Parallèlement, quatre immeubles et un site disposent d'un statut de protection du Québec. Au total, plus de 550 immeubles sont protégés à divers niveaux, selon un statut de protection, attribué surtout par la Ville, mais aussi par les gouvernements du Québec et du Canada. En complément, le conseil municipal a récemment créé le Conseil local du patrimoine, qui permettra un meilleur encadrement des interventions réalisées sur les immeubles et dans les sites du patrimoine.

En vue d'assurer la création de valoriser le patrimoine naturel et culturel, le SADR a introduit les objectifs suivants :

- Adopter et mettre en œuvre un plan de gestion des milieux naturels.
- Contribuer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
- Assurer une gestion globale et cohérente des interventions en patrimoine.
- Connaître et reconnaître le patrimoine.
- Sensibiliser et favoriser l'appropriation citoyenne.
- Valoriser pour protéger et conserver le patrimoine.
- Travailler en partenariat et avec cohésion.

En vue d'atteindre ces objectifs, la Ville de Gatineau a déjà mis de l'avant des politiques et des programmes permettant de valoriser le patrimoine naturel et culturel, dont notamment :

- [Politique environnementale](#);
- [Fonds vert](#);
- [Plan de gestion des arbres et des boisés](#);
- [Plan de gestion de l'eau](#);
- [Politique du patrimoine](#);
- [Politique culturelle](#);

En complémentarité avec les politiques et les programmes déjà en vigueur ou en cours d'élaboration, la Ville de Gatineau procède à la révision de son plan d'urbanisme et de son règlement de zonage dans le cadre du présent processus de la concordance au SADR. Des changements majeurs sont proposés à ces deux outils.

Éléments proposés au projet de plan d'urbanisme révisé en vue de valoriser le patrimoine naturel et culturel:

- Procéder à la création du parc de la forêt Boucher sur les propriétés appartenant à la Ville de Gatineau.
- Réviser, suite à l'adoption du plan d'urbanisme révisé, la réglementation d'urbanisme pour assurer une meilleure protection des arbres et du couvert forestier, notamment lors de travaux sur les propriétés privées.
- Adopter un cadre d'analyse discrétionnaire des nouveaux projets d'envergure qui permettra de :
 - Mettre en valeur les caractéristiques naturelles du site afin d'assurer la connectivité paysagère et fonctionnelle des milieux naturels;
 - Mettre en valeur le patrimoine bâti présent sur le site;
- Mettre à jour, suite à l'adoption du plan d'urbanisme révisé, la caractérisation patrimoniale du territoire gatinois en identifiant les immeubles et secteurs d'intérêt patrimonial, incluant le patrimoine agricole et moderne, et les immeubles situés hors des secteurs d'intérêt existants.
- Évaluer, suite à l'adoption du plan d'urbanisme révisé, la possibilité de mettre à jour et uniformiser les règlements concernant les sites du patrimoine de portée municipale.
- Procéder, suite à l'adoption du plan d'urbanisme révisé, à l'élaboration de deux nouveaux programmes particuliers d'urbanisme : Vieux-Aylmer et Vieux-Buckingham.